



Communiqué de presse

Paris, le 24 mars 2010

Tempête Xynthia :

Le groupe Crédit Agricole dresse un premier bilan

Trois semaines après le passage de la tempête Xynthia, le groupe Crédit Agricole dresse un premier bilan.

Très implanté dans les zones sinistrées, le Crédit Agricole a déployé immédiatement des dispositifs de proximité permettant à ses sociétaires et clients de faire face dans l'urgence à une situation difficile.

La mobilisation a été immédiate chez Pacifica, filiale de Crédit Agricole Assurances, où plus de 500 collaborateurs ont pris en charge les déclarations de sinistres des clients. Ce dispositif de déclaration par simple appel téléphonique a permis à Pacifica de traiter plus de 60 000 appels et de répondre à 30 000 clients sinistrés en trois semaines.

Le montant estimé des indemnisations s'élève à environ 90 millions d'euros. 68% des déclarations concernent des habitations individuelles, 16% des installations agricoles et 9% des habitations agricoles.

A ce jour, plus de 20% des dossiers ont été entièrement réglés.

Outre l'exonération de franchise pour les clients particuliers et la prise en charge des inondations sans attendre la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle, le Crédit Agricole a proposé très rapidement plusieurs dispositifs à ses assurés sinistrés :

- la mise à disposition d'une voiture de location pour les clients dont la voiture était détruite
- la présence d'assistants techniques, sur le terrain, dans les zones les plus sinistrées
- un renforcement du réseau d'experts pour les sinistres agricoles
- un soutien psychologique pour les personnes le souhaitant

Enfin, le Crédit Agricole Atlantique Vendée et le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres ont également facilité la gestion des sinistres, par l'envoi en SMS du numéro de téléphone unique destiné à la déclaration des sinistres.